



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel (GMRE) sera ouverte au siège du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal – maison du Logement – Porte Océane – 17 rue du Danemark – 56400 AURAY (siège de l'enquête) et en mairies de BELZ, CARNAC, GRAND-CHAMP, LANDEVANT, SARZEAU et VANNES du lundi 16 septembre 2019 à 10h au vendredi 18 octobre 2019 à 17h, pour une durée de 33 jours.

Les communes situées dans le périmètre du projet de SAGE sont les suivantes : Arradon, Arzon, Auray, Baden, Baud, Belz, Berric, Bono, Brandérion, Brandivy, Brech, Camors, Carnac, Colpo, Crach, Elven, Erdeven, Etel, Grand-champ, Ile-aux-Moines, Ile d'Arz, Kervignac, la Trinité-sur-Mer, la Trinité-Surzur, Landaul, Landévant, Languidic, Larmor-Baden, Lauzach, le Hézo, Locmaria-Grandchamp, Locmariaquer, Locoal-Mendon, Locqueltas, Merlevenez, Meucon, Monterblanc, Nostang, Plaudren, Plescop, Ploemel, Ploeren, Plougoumelen, Plouharnel, Plouhinec, Plumergat, Pluneret, Pluvigner, Quiberon, Rianteq, Saint-Armel, Saint-Avé, Sainte Anne d'Auray, Sainte-Hélène, Saint-Gildas de Rhuys, Saint-Jean Brévelay, Saint-Nolff, Saint-Philibert, Saint-Pierre-de-Quiberon, Sarzeau, Séné, Sulniac, Surzur, Theix-Noyal, Tréfléan et Vannes.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- document n° 1 - l'arrêté prescrivant l'enquête publique
- document n° 2 - le rapport de présentation

- le projet de SAGE :
- document n° 3 - le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)
- document n° 4 - le règlement
- document n° 5 - le rapport environnemental
- document n° 6 - l'avis de l'autorité environnementale
- document n°7- les avis recueillis en application de l'article R212-39 du code de l'environnement, le mémoire en réponse à ces avis et à l'avis de l'autorité environnementale
- document n°8 - une note présentant les textes régissant l'enquête et la façon dont cette dernière s'intègre dans la procédure administrative mise en œuvre et le bilan de la concertation préalable ou du débat public ou de toute procédure ayant associé la population
- document n° 9 - un registre d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique, au siège de l'enquête et également en mairies de BELZ, CARNAC, GRAND-CHAMP, LANDEVANT, SARZEAU et VANNES, où le public pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture des lieux d'enquête précités. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur les sites Internet du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal (www.smls.fr) et des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal à l'adresse indiquée, ci-dessus, auprès de Mme Béatrice NIVOY, animatrice du SAGE au 02-97-52-47-61.

Par décision du 10 juillet 2019, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- Mme Danielle FAYSSE, urbaniste, présidente
- M. Bernard PRAT, ingénieur à la retraite, membre titulaire
- M. Bernard BOULIC, responsable du bureau d'études en construction en retraite, membre titulaire.

Un ou plusieurs membres de la commission se tiendront à la disposition du public au cours des permanences suivantes :

- lundi 16 septembre 2019 de 10h00 à 12h30 – siège de l'enquête publique – maison du logement – Porte Océane – 17 rue du Danemark – AURAY

- mardi 24 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 – mairie de BELZ – 34 rue du général de Gaulle
- mardi 24 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 – mairie de CARNAC – place de la Chapelle
- jeudi 3 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 – mairie de VANNES – place Maurice Marchais
- jeudi 3 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 – mairie de SARZEAU – place Richemond
- mercredi 9 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 – mairie de LANDEVANT – 15 rue nationale
- mercredi 9 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 – mairie de GRAND-CHAMP – place de la Mairie
- vendredi 18 octobre 2018 de 14h00 à 17h00 – siège de l'enquête publique – maison du logement – Porte Océane – 17 rue du Danemark – AURAY

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront le public et prendront connaissance de leurs observations écrites ou orales.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 16 septembre 2019 à 10h au vendredi 18 octobre 2019 à 17h, le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête au siège de l'enquête ou en mairies de BELZ, CARNAC, GRAND-CHAMP, LANDEVANT, SARZEAU et VANNES ou les adresser :

- par correspondance à la présidente de la commission d'enquête – syndicat Mixte du Loc'h et du Sal – maison du logement – Porte Océane – 17 rue du Danemark – 56400 AURAY
- par courriel : enquete-publique-sagegmre@smls.fr

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête du siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public, transmises par voie électronique seront consultables sur les sites Internet du syndicat Mixte du Loc'h et du Sal et des services de l'État dans le Morbihan dans les meilleurs délais (articles L.123-13 du code de l'environnement).

La copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera adressée par le préfet du Morbihan (directeur départemental des territoires et de la mer) au représentant du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal et aux maires de BELZ, CARNAC, GRAND-CHAMP, LANDEVANT, SARZEAU et VANNES.

Dès réception, ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations exprimés lors de l'enquête est adopté par la commission locale de l'eau.

La décision susceptible d'intervenir sera une approbation du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel par le préfet du Morbihan.